

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

DECRET N° 86/255 du 10/12/86
/MTE/PPS.DGFT/DGPCB/8
portant versement et nomination de
Monsieur KOUTA Célestin, Professeur
de Lycée de 1^{er} échelon des cadres de
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement)./-

LE MINISTRE MINISTRE./-

(/ISAS:)

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 8/6/84 du 7.12.84 portant ratification de l'Or-
donnance 819/84 du 23.1.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/130/FP du 9.9.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret 82/924 du 20.10.82 portant statut particulier
des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 64/155/FP du 5.7.64 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 80/638 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des Agents de l'Etat ;
(/u le décret 84/856 du 8.8.84 portant nomination du Pre-
mier Ministre ;
(/u le décret 84/855 du 7.12.85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 84/854 du 17.12.85 portant organisation des
intérims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/250 du 5.3.85 déterminant le circuit d'ap-
probation des actes relatifs aux nominations, intégrations et révi-
sions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret 85/219/PPS.DGAS.DPA/SE du 26.2.85 portant
titularisation et nomination des Professeurs de Lycée Stagiaires
des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de
l'année 1983 ;

(/u la Lettre 749/MFT.DFEP du 23.9.85 du Directeur des
Finances et de l'Equipeement chargé du Personnel transmettant le dos-
sier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 4.1.84 ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 82/924 du 20.10.82 susvisé, Monsieur KOUTA Célestin, Professeur de Lycée de 1er échelon, Indice 830 des cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à la Radiodiffusion Télévision Congolaise est versé à concordance de catégorie et d'échelon dans les cadres du statut particulier de l'Information et nommé comme suit :

Monsieur KOUTA Célestin né le 12/09/57 à Brazzaville.

:	:	:
: Titularisé et nommé Profes-	: Versé à concordance de catégorie	:
: seur de Lycée de 1er échelon,	: et d'échelon et nommé Journalis-	:
: indice 830 pour compter du	: te Niveau III de 1er échelon,	:
: 20.11.83.	: indice 830 pour compter du	:
:	: 20.11.83 ACC = Néant.	:
:	:	:

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde à compter de la date de signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Brazzaville, le 10 Février 1986

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COMBO MATHEON./-

Ange Edouard FOUNGUI./-

AMPLIATIONS

JORPC.....	1
DGFP.DGPCE.....	3
DGFP/BST.....	3
D.G.B.....	3
D.C.F.....	3
MINI-INFO.....	2
OCEP.....	3
INTERESSE.....	1
DOSSIER.....	3
SGCM/BC.....	2/-